



ORDO D'ASSEMBLÉE

Séance ordinaire du 3 mai 2017

- 1. Adoption de procès-verbaux:**
 - 1.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2017
- 2. Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 30 avril 2017**
- 3. Journal des achats et liste des comptes à payer;**
- 4. Période de questions;**
- 5. Avis de motion et adoption de règlement:**
- 6. Lettres de citoyens de Saint-Paul:**
 - 6.1. Lettre de M^{me} Mélanie Belleville et de M. Dominic Mondor, propriétaires de la Pépinière St-Paul-de-Joliette inc. Re: Demande d'une seconde vignette supplémentaire pour poubelle
- 7. Urbanisme;**
 - 7.1. Liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 - Analyse des permis par type - Valeur des travaux
- 8. Travaux publics:**
 - 8.1. Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-24-2017 Re: Demande de reprofilage de fossé - 726, chemin Saint-Jean
 - 8.2. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-25-2017 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions "Acquisition d'une camionnette d'une demi-tonne, 4 roues motrices, 2017"
 - 8.3. Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-26-2017 Re: Acquisition d'un GPS d'arpentage
 - 8.4. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-27-2017 Re: Acquisition d'une plaque vibrante
- 9. Protection;**
- 10. Culture;**
- 11. Loisirs:**
 - 11.1. Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-17-2017 Re: Embauche - Personnel d'animation pour le camp de jour 2017
 - 11.2. Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-18-2017 Re: Facturation - Baseball, saison 2017

12. Administration:

- 12.1. Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-12-2017 Re: Embauche d'un journalier temporaire - M. Benoît Charbonneau
- 12.2. Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-13-2017 Re: Traitement des congés de la Fête nationale et de la Fête du Canada
- 12.3. Dépôt du rapport financier et du rapport de vérification externe au 31 décembre 2016 par la firme DCA, comptable professionnel agréé inc.
- 12.4. Négociation et signature d'une entente sur les conditions de travail du directeur des travaux publics et des services techniques

13. Développement économique;

- 13.1. Promesse d'achat de M^{me} Luce Généreux et M. Claude Huot, 760, rue de Montmartre, app. 304, Mascouche, concernant un immeuble connu comme étant le numéro 5 723 588 du cadastre du Québec, ayant une superficie d'environ 656,2 mètres carrés

14. Lettres entraînant des décisions:

- 14.1. Courriel de la Chambre de Commerce du Grand Joliette Re: Invitation à participer à la 27^e édition du tournoi de golf annuel le mardi 30 mai 2017
- 14.2. Lettre de M. Joé Deslauriers, maire de la Municipalité de Saint-Donat et M. Marc St-Pierre, adm.A, directeur du Service du développement économique et responsable du Sommet économique Re: Invitation à participer au Sommet économique Laurentides-Lanaudière le 2 juin 2017 au Club de golf de Saint-Donat
- 14.3. Lettre de la firme Héту-Bellehumeur architectes inc. Re: Recommandation de paiement n° 1 - Réfection de la toiture du Complexe communautaire - Dossier numéro 16-3028
- 14.4. Lettre de M. Marc-André Poirier, chargé de projets au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière Re: Stationnement incitatif du projet Covoiturage Lanaudière - J'embarque!

15. Autres correspondances;**16. Autres affaires:**

- 16.1. Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 11, rue Michel-Bolduc - Article 12.1 : Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances - date de l'infraction: 28 mars 2017

16- Autres affaires (suite)

- 16.2. Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 11, rue Michel-Bolduc - Article 12.1 : Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances - date de l'infraction: 12 avril 2017
- 16.3. Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 11, rue Michel-Bolduc - Article 13: Omission par le gardien d'un chien, sauf d'un chien-guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien
- 16.4. Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 11, rue Michel-Bolduc - Article 12.1 : Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances - date de l'infraction: 19 avril 2017

17. Période de questions.